

## Formulaire d'inscription individuelle

Date : .....

### ADHÉRENT

M. / Mme - NOM : .....	Courriel : .....
Prénom : .....	Téléphone fixe : .....
Date de naissance : .....	Téléphone portable : .....
Adresse : .....	
.....	
Code postal : .....	Si l'inscription est faite par un mandataire : NOM et Prénom de celui-ci : .....
Ville : .....	.....

#### AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) ..... autorise mon fils ou ma fille à fréquenter et utiliser les services de la médiathèque :

emprunter des documents

utiliser les postes multimédia.

Adresse (si différente de celle du mineur) : .....

.....

Date : ..... Signature du parent ou du représentant légal :

Je demande à recevoir par mail :  des alertes relatives à mon compte (réservations, retards)  
 des informations concernant la vie des bibliothèques

Je m'engage à respecter les conditions d'emprunt et d'usage des documents définies par le règlement de la médiathèque de Huisseau sur Cosson (extraits au dos de ce formulaire).

Date : .....

Signature :

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR (extraits)

### II – CONDITIONS D'ACCES

L'ensemble des collections est consultable sur place gratuitement et accessible au prêt aux conditions définies ci-après.

Les enfants de moins de 7 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte, le personnel n'assure pas la surveillance individuelle des mineurs.

L'accès à l'espace Multimédia de la médiathèque est soumis à inscription et au respect de la charte qui le régit (consultable sur place).

Afin de prévenir tout acte délictueux, le dépôt à l'entrée de la médiathèque, des sacs, cabas, valises, et serviettes pourra être exigé, ainsi que la vérification visuelle de leur contenu.

L'Administration Municipale n'est pas responsable des vols. Elle ne répondra pas non plus des préjudices intervenant à l'intérieur de la médiathèque, en cas de litige entre usagers.

Les membres de l'équipe d'animation sont habilités à expulser ou à interdire d'accès tout contrevenant au règlement ou encore à faire appel aux forces de l'ordre. Toute infraction au règlement pourra faire l'objet d'une sanction consistant en une privation d'accès à la médiathèque pendant une durée de 3 mois.

### V – REGLES DE VIE

- Observer les règles élémentaires de sécurité, lire les panneaux concernant les prévention contre l'incendie et en appliquer les consignes,
- Respecter le calme,
- S'abstenir de boire et de manger,
- Désactiver le téléphone portable,
- Ranger documents et jeux à leur place initiale,
- Respecter le matériel et les collections

Les animaux sont interdits à l'intérieur des locaux.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### **Justificatifs d'identité**

- carte nationale d'identité
- passeport
- permis de conduire
- carte de séjour
- livret de famille ou fiche individuelle d'état-civil pour les mineurs

### **Justificatifs de domicile de moins de trois mois**

- avis d'imposition ou de non-imposition
- quittance d'électricité, de gaz ou de téléphone
- quittance d'assurance habitation
- décompte de charges de propriété ou de copropriété
- justificatif du versement d'allocations familiales
- quittance de loyer délivrée par un organisme de gestion
- carte de sécurité sociale comportant l'adresse de l'utilisateur
- carte d'identité ou passeport
- attestation de logement nominative dans un foyer
- en cas d'hébergement par un tiers, pièce justificative du domicile de l'hôte et attestation sur l'honneur d'hébergement sur papier libre.